

Le 19 juillet 2019

Bonjour,

Vous trouverez, ci-dessous, nos observations relatives au projet de construction du 2eme congelateur Clarebout, face au village de Deûlemont.

Nous avons choisi de vivre à Deûlémont pour le calme et l'environnement protégé. Nous sommes opposés à cette construction, pour les raisons suivantes:

- dégradation visuelle du paysage (déjà mis à mal avec le 1er congelateur)
- gênes olfactives: depuis la construction du 1er congelateur, nous avons régulièrement à supporter des odeurs de friture très désagréables. La société Clarebout respecte-elle les règles de rejet ? on peut en douter. Le second congelateur ne fera qu'aggraver ce phénomène.
- une plate forme multimodale est également en projet, à 70m du village, ce qui entraînera des nuisances sonores et visuelles supplémentaires . Un programme surdimensionné face à un village. Nul doute que ces deux projets sont liés !
- des fonds ont été attribués par l'Europe depuis plusieurs années, afin de préserver la zone humide (qui serait malmenée par la construction). Ceci signifie préservation de l'environnement, de la faune, de la flore. Comment est-il possible d'attribuer des fonds publics européens pour la préservation de l'environnement, sur un lieu précis, et en même temps, autoriser le développement d'un site détruisant cette zone ?

De plus, cette zone est inondable. A l'heure où les catastrophes se multiplient pour des raisons de bétonnage excessif et inadapté des sites naturels, comment peut-on autoriser une telle construction dans ces conditions ?

Nous espérons que ces remarques seront entendues, pour la préservation de l'environnement et d'un site fragile dont la beauté et l'équilibre sont menacés.

Stéphanie Grammet
Bruno Desreumaux